



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL5-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 30 janvier 2024  
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY  
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU  
Lilian BOSSARD  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12  
Aurélié PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 à la délibération 12  
Nombre de conseillers présents : 26  
25 à la délibération 12  
27 à partir de la délibération 13  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

### 5- FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHÉS

En application des articles L. 2122-22 et L. 2331-3 b) 6° du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs des droits de place des foires et marchés doivent être fixés par le Conseil municipal.

La commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 24 janvier 2024 propose de bien vouloir appliquer les tarifs ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

OBJET	TARIFS EN € / JOUR					
	01/04/2023 AU 31/03/2024			01/04/2024 AU 31/03/2025		
Branchement électrique	2,50			2,60		
Stand forain et manège le ml	2,65			2,70		
		Abonné	Passager		Abonné	Passager
Stands et camions le ml		1,05	1,20		1,15	1,30
<b>Marché St Pierre</b>	1 <sup>er</sup> trimestre			1 <sup>er</sup> trimestre		
Emplacement dans les boxes le ml	1,40	2,60	2,80	1,45	2,65	2,90
Vitrine réfrigérée	1,10	2,00	2,30	1,15	2,05	2,40
Etagage intérieur le ml	1,00	1,80	2,10	1,05	1,85	2,20
Etagage extérieur le ml	0,85	1,50	1,80	0,90	1,55	1,90
<b>Fonds d'animation</b>						
Emplacement dans les boxes le ml	0,14	0,26	0,28	0,15	0,27	0,29
Vitrine réfrigérée	0,11	0,20	0,23	0,12	0,21	0,24
Etagage intérieur le ml	0,10	0,18	0,21	0,11	0,19	0,22
Etagage extérieur le ml	0,09	0,15	0,18	0,09	0,16	0,19

Le tarif « 1<sup>er</sup> trimestre » est utilisé pour un nouveau commerçant souhaitant découvrir le marché pendant un trimestre. Ce tarif ne peut être utilisé qu'une seule fois pour un même commerçant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2224-18 et L. 2331-3 b) 6°,

Vu l'avis favorable de la Commission extra-municipale de gestion et d'animation commerciale du marché Saint-Pierre du 30 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 24 janvier 2024,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les tarifs sus-désignés, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Jean-Marie RAUTUREAU  
 Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
 Christophe HOGARD  
 Maire

Transmis en Préfecture le : 08 FEV. 2024  
 Publié électroniquement le : 08 FEV. 2024